



Leur responsabilité

Depuis quinze jours, les éboueurs du Grand Lyon sont en grève dans l'unité de leurs organisations syndicales. Ils sont en grève massive parce qu'ils refusent la privatisation de la collecte des ordures ménagères à Lyon et à Villeurbanne que Gérard Collomb, président de la communauté urbaine et sénateur-maire PS de Lyon, voudrait leur imposer.

Après que l'ensemble des unions départementales syndicales du Rhône, puis les fédérations FO et CGT des services publics leur aient apporté leur soutien, après que les syndicats du Grand Lyon eux-mêmes aient fait des propositions conciliatrices, ils sont toujours confrontés au refus de Gérard Collomb d'ouvrir la moindre négociation sur leurs revendications.

Le 28 mars, une nouvelle manifestation est convoquée à l'hôtel de ville en présence des fédérations syndicales nationales.

Dans le même mouvement, la population manifeste son appui aux revendications des grévistes en signant massivement une pétition des organisations syndicales.

Alors, qu'est-ce qui permet à Gérard Collomb de tenir, seul, face à la masse des grévistes et de leurs organisations ?

N'est-ce pas parce que l'ensemble des élus PS et PCF, mais aussi Verts et UMP au conseil du Grand Lyon font bloc derrière lui, se positionnant dans le consensus en faveur de la privatisation, qu'il refuse de bouger ?

Et n'est-ce pas leur refus de rompre avec l'Union européenne et la « règle d'or » qui les y conduit ?

Cela ne manque d'ailleurs pas de soulever l'inquiétude de maires de certaines communes.

Alors que le marché doit être attribué le 30 mars et que le vote du conseil de la communauté n'est fixé qu'au 16 avril (soit quinze jours après l'attribution du marché !), la question posée est bien désormais ce que vont faire les élus le 16 avril. Leur responsabilité n'est-elle pas de voter non ?

Laurence Fayard

Eboueurs du Grand Lyon, marins de la SNCFM ne veulent pas qu'on leur applique la "règle d'or"

Grand Lyon

Interview

Troisième semaine de grève des éboueurs du Grand Lyon

Jean-Paul Crouzet, secrétaire du comité départemental du Rhône du POI

Quels sont les derniers développements dans la grève des éboueurs de Lyon ?

La grève a été reconduite encore aujourd'hui pour la quatorzième fois, elle est dans sa troisième semaine. Elle sera reconduite encore mercredi, jour d'une nouvelle manifestation, à 11 heures, en présence des fédérations CGT et FO, des unions départementales et de délégations des agents territoriaux de la région, ainsi que d'agents de la ville de Lyon où un préavis de grève a été déposé en solidarité avec la grève des éboueurs de la communauté urbaine. Aujourd'hui, les organisations syndicales s'adressent à l'ensemble des élus. Elles leur demandent dans un communiqué ce mardi 27 mars, de voter non à la privatisation lors du conseil de la communauté le 16 avril. Elles font remarquer au passage que Collomb dit dans *Le Progrès* qu'il n'est pas possible de revenir sur le marché qui va être attribué le 30 mars, alors que les élus sont appelés à voter le 16 avril. Curieuse chronologie pour la démocratie.

Certains élus ont d'ailleurs manifesté dernièrement, de diverses manières, leur désaccord avec la décision de Gérard Collomb de privatiser la totalité de la collecte de Lyon et de Villeurbanne,

ce qui était loin d'être gagné il y a trois semaines. Quatre maires de quatre villes de banlieue — Givors, Irigny, Pierre-Bénite, Vaulx-en-Velin, apparentés PCF-Front de gauche — ont fait un communiqué qui se démarque du premier communiqué du groupe communiste et citoyen. Les quatre maires indiquent que, quoi qu'on puisse penser de la privatisation, il n'est pas possible de refuser de négocier avec les organisations syndicales, de les envoyer devant le tribunal, de les faire assigner...

Deux autres élus ont manifesté leur opposition : l'un des responsables UMP du département, le maire de la ville d'Oullins, a dit son désaccord avec cette privatisation, et le maire de la ville de Caluire-et-Cuire déclare que cela ne peut pas continuer comme ça après deux semaines de grève, et menace de ne pas payer sa taxe d'ordures ménagères à la communauté urbaine et d'envoyer Collomb au tribunal administratif pour ne pas avoir rempli son contrat. Ces réactions résultent d'abord et avant tout du fait que la population a signé en masse la pétition de l'intersyndicale en soutien aux grévistes. Et alors que la situation est assez délicate sur le plan sanitaire avec les ordures qui s'amoncellent sur les trottoirs, on ne voit pas de signes particuliers d'exaspération. Il y a manifestation de solidarité, les gens versent de l'argent...

Il y a également un autre élément important dans la grève. Il faut savoir qu'à Lyon et à Villeurbanne, les éboueurs travaillent six jours sur sept. Collomb a essayé de faire du chantage aux grévistes en proposant d'ouvrir la discussion sur le fait de

leur accorder un jour de repos supplémentaire, en l'occurrence le samedi, en échange du fait qu'ils acceptent la privatisation.

Ce sont les grévistes dans l'assemblée générale qui ont répondu. Ils ont dit : « Si aujourd'hui Collomb accepte de discuter sur le fait d'accorder les samedis, c'est parce que nous nous prononçons contre la privatisation. Si on abandonne cette revendication, on n'aura rien, ni les samedis ni quoi que ce soit. »

Comment s'est positionné le comité départemental du Rhône du POI ?

Le comité du Rhône du POI s'est déjà adressé à l'ensemble des forces politiques. Dès les premiers jours de la grève, comme POI, nous avons dénoncé le refus de Collomb de négocier, nous avons affirmé qu'il devait cesser les menaces contre les responsables syndicaux, retirer ses plaintes, ouvrir des négociations... Nous avons sorti dès le départ une pétition que nous faisons signer (plusieurs centaines de signatures) en complément de celle contre la ratification du traité européen et qui se prononce pour le refus de la privatisation de la collecte des ordures ménagères et de l'eau.

Aujourd'hui, le comité départemental du Rhône du POI va s'adresser de nouveau aux partis sur la base du désaccord exprimé pour la première fois par plusieurs élus. Il s'agit de leur proposer de se rencontrer et de discuter sur la manière d'agir en commun pour que Collomb se ressaisisse et accepte l'ouverture de négociations.

Propos recueillis par Laurence Fayard ■

Société nationale maritime Corse Méditerranée (SNCM)

La communauté territoriale de Corse veut couler la SNCM

Photo DR



De notre correspondant

"On va vers un problème social majeur". Cette phrase est, selon la presse, revenue plusieurs fois dans les débats de l'assemblée de la collectivité territoriale de Corse (CTC) qui a, dans la nuit du vendredi au samedi 24 mars, adopté à la majorité des élus PS, MRG et PCF, le projet de nouvelle définition de la délégation de service public (DSP) pour la mise en œuvre du transport maritime entre la Corse et le continent, dans le cadre de la mission publique de « continuité territoriale ». Chacun sait donc très bien ce qui est en jeu : avec un volume de service réduit de plus de 60 % (400 000 passagers au lieu d'un million), et le refus d'étendre la DSP à Toulon, cette décision implique un plan social majeur chez les marins des compagnies SNCM et CMN (*Compagnie méridionale de navigation — NDLR*), mais aussi pour les agents portuaires liés à cette activité.

"On n'a plus les moyens financiers comme auparavant"

C'est en ces termes que le président de l'exécutif de la région Corse, Paul Giacobbi (MRG), a justifié ce vote. Vote y compris donc des élus PCF, mais assorti d'un commentaire : « C'est l'Etat qui doit

assumer ses responsabilités et reprendre ses parts. » Bref, c'est avec beaucoup de considérants, de désolation, de reproches en direction de l'Etat, pourvoyeur des subventions consacrées à la « continuité territoriale » que, néanmoins, tous ont voté la délibération de l'assemblée de Corse présidée par Dominique Bucchini, dirigeant historique du PCF en Corse.

De la "révolution citoyenne", place de la Bastille à Paris, aux "caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire", conformément aux "contraintes et techniques financières actuelles" (Assemblée de Corse, à Ajaccio)

C'est avec ces mots qu'a donc été décidée la coupe brutale dans les effectifs et le service public, au nom de ces « contraintes » que l'Union européenne impose aux nations en matière de « maîtrise des déficits publics ».

Comme le disait à juste titre dans *Informations ouvrières* Marcel Faure, secrétaire CGT du comité d'entreprise de la SNCM, c'est le manque de « volonté politique » pour rompre avec ces dik-tats qui conduit les élus « de gauche » à légiférer pour « répondre aux contraintes techniques et financières ».

Où mène ce consensus ?

Au nom de ces « contraintes », la CTC a non seulement voté cette DSP assassine, mais elle a de plus « réaffecté » 37 millions d'euros de la dotation de l'Etat — à l'origine consacrée exclusivement à la gestion de la « continuité territoriale » — pour d'autres besoins territoriaux, comme le permet la loi Joxe de 1991.

C'est avec le même consensus que tous les élus ont adopté une délibération mettant en place une étude de faisabilité d'une « compagnie régionale », pour laquelle, d'ores et déjà, la CFDT s'est prononcée favorablement, au nom d'une « remise à plat, pour un service public de qualité », et « qui tienne compte de l'obsolescence énergétique et environnementale des navires actuels ».

"Pour que les élus transforment leurs paroles en actes"

Dans leur préavis de grève, les marins CGT de Marseille, en réaffirmant leurs revendications qui, bien entendu, sont centrées sur le maintien de tous les emplois et donc la défense du pavillon français de premier registre, formulent cette exigence politique, rompant avec toutes les opérations de consensus qui conduisent, en Corse, au vote unanime des élus PS et PCF pour rompre la DSP en cours, et à Marseille, au vote unanime PS-UMP de la « commission de la propreté » exigeant d'en finir avec les acquis des éboueurs, dont le « fini-parti ».

C'est pour cette raison que le préavis de grève a été levé le 27 mars : il a été décidé de s'adresser à tous les élus pour qu'ils se prononcent clairement sur les revendications des marins de la SNCM et de la CMN, et notamment pour un projet de loi « afin que toutes les compagnies maritimes sur les lignes du service public de continuité territoriale et dans les secteurs exclus du registre international français soient soumises au pavillon français de premier registre ».

Grand Lyon

Groupe communiste et citoyen au conseil du Grand Lyon

Déclaration à propos de la collecte des déchets ménagers, mercredi 14 mars (extraits)

« Cela étant, nous nous félicitons de voir que la nouvelle répartition envisage la collecte par la régie publique pour 56 communes du territoire sur 58 !

Et nous disons aux organisations syndicales de se féliciter de ce choix et de promouvoir la fonction publique, ses capacités, ses compétences, pour les faire prévaloir ! »

Précisons que les deux communes qui resteraient dans le privé sont Lyon et Villeurbanne, un détail ! Question : que feront les élus du groupe communiste et citoyen le 16 avril ? Voteront-ils pour ou contre la privatisation ?

Grand Lyon

Eboueurs : communiqué de l'intersyndicale

Les éboueurs de Lyon, qui débutaient leur troisième semaine de grève contre la privatisation de la collecte des ordures ménagères sur les rondes de Lyon et Villeurbanne, ont manifesté le 26 mars sous les fenêtres de Gérard Collomb, président de la communauté urbaine.

Le jour même, la poursuite de la grève était votée massivement en assemblée générale, comme chaque jour depuis le 12 mars, dans l'unité des organisations syndicales CGT, CFTC, CFDT, FO, FAFPT, UNSA, UGICT-CGT, qui adoptaient un communiqué de presse distribué largement au cours de la manifestation.

"Malgré la désinformation sur leurs salaires, leurs conditions de travail et le sens de leur grève :

— maintien du service public en régie sur Lyon et Villeurbanne en respect de l'accord passé en 2007 ;

— amélioration des conditions de travail et réduction de la pénibilité du métier par l'octroi de tous les samedis non travaillés comme proposé par le directeur de la Propreté.

Malgré les huissiers, l'utilisation abusive des intérimaires et de camions du privé pour briser leur grève, malgré l'envoi des sept organisations syndicales et leurs secrétaires généraux devant le tribunal qui a limité l'exercice de leur droit de grève, les éboueurs et les chauffeurs de la collecte ont reconduit massivement et dans la dignité leur mouvement ce matin à Gerland comme à Villeurbanne.

Nous entrons dans la troisième semaine de grève et le président Gérard Collomb se refuse toujours

à négocier sur ces revendications des grévistes soutenues par tous les syndicats du Grand Lyon rassemblés en intersyndicale.

Pourtant nous avons fait des pas en avant. Lui, non.

Pourquoi cet acharnement alors que le marché n'est pas encore attribué ? Il devrait l'être vendredi 30 mars et le conseil de communauté devrait le voter le 16 avril.

Des groupes politiques du Grand Lyon de la majorité comme de l'opposition ont publiquement demandé à Gérard Collomb de négocier, la presse s'en est fait l'écho.

Malgré la gêne à la population, les Lyonnais ne comprennent pas cet acharnement à ne pas négocier avec tous les syndicats du Grand Lyon sur les revendications des grévistes qui ne sont pas des revendications salariales.

Nous avons mis à disposition une pétition de soutien accompagnée d'un tract d'explication du sens de notre mouvement.

Des milliers de Lyonnais et Grand Lyonnais la signent.

L'intersyndicale réunie ce matin, après avoir examiné le courrier du directeur général des services en date du 24 mars, lui a fait savoir qu'elle estime qu'il ne répond pas aux revendications déposées. Elle s'adresse solennellement au président Gérard Collomb pour l'ouverture immédiate de négociations sur ces revendications, dès aujourd'hui lundi 26 mars 2012. Elle rendra compte de sa réponse.

Lyon, lundi 26 mars 2012

Communiqué de presse des organisations syndicales
CGT, FNACT-CFTC, CFDT,
FO, FA-FPT, UNSA, UGICT-CGT

ÉDITORIAL

La population peut-elle bloquer le système de l'UE ?

Gérard Schivardi

Secrétaire national du POI

Les maires sont confrontés actuellement à la difficulté d'établir le budget de leur commune alors que l'Etat n'a pas encore fixé le montant de ses dotations.

Et pour cause : le gouvernement veut récupérer un milliard d'euros sur les collectivités territoriales alors que nos concitoyens sont frappés de plein fouet par les délocalisations et la faillite des exploitations viticoles en conséquence de la politique de l'Union européenne.

Si le nouveau traité européen était ratifié, ce serait l'autorisation donnée à la troïka de puiser directement dans les caisses des Etats et des communes. Le POI a engagé une campagne pour que le nouveau traité ne soit pas ratifié. Lorsque j'explique cela à l'occasion de la campagne législative, il m'arrive d'être interviewé par des journalistes sceptiques sur la capacité de la population à bloquer le système.

Rappelons-nous ce qui s'est passé en 2005 lors du référendum. Les médias multipliaient les émissions et les articles tendant à prouver qu'il n'y avait pas d'autre solution que le TCE. Les partis institutionnels défendaient l'Union européenne, l'euro, la BCE...

Le 16 octobre 2004, nous avons organisé avec mes amis Daniel Gluckstein (à l'époque au PT) et Aimé Savy (au MRC), une conférence de défense des communes et des services publics avec des centaines d'élus, syndicalistes et militants de différentes tendances. A l'issue de cette conférence, nous avons constitué le comité national pour le non à la Constitution européenne, bien avant que ne soit convoqué un référendum. Notre conviction était que nous pouvions aider à ce que ce mouvement majoritaire dans le pays s'exprime.

Nous avons appelé à une montée sur Paris le 22 janvier 2005. Dans l'unité, 15 000 militants du PT (avec lesquels nous constituerons quelques années plus tard le POI), mais aussi militants et élus du PS, du PCF (dont certains prirent la parole), militants venus d'autres pays d'Europe...

Nous avons multiplié les réunions publiques et meetings pour la victoire du vote non, incluant un grand meeting à la Mutualité à Paris, avec le député PS du Nord Marc Dolez, et le député socialiste belge Jean-Maurice Dehousse. La veille du référendum donc, les sondages, la presse, les médias donnaient encore la victoire du oui à 55 %. Mais nous savions, parce que nous avions discuté avec des milliers de travailleurs, de paysans, d'élus, qu'un mouvement profond se dégageait pour la rupture avec l'Union européenne et sa « concurrence libre et non faussée », un mouvement auquel nos initiatives ont contribué.

Dans toutes les réunions que je tiens, je sens que ce mouvement qui vise aujourd'hui à faire échec au traité TSCG s'appuie sur celui de 2005. Il peut être plus fort que le vote des sénateurs socialistes qui ont honteusement aidé Sarkozy à faire passer le MES au Sénat...

C'est pourquoi la campagne que nous avons engagée, et qui a déjà rassemblé plus de 20 000 signatures, peut aider la classe ouvrière, la paysannerie qui avaient, à plus de 60 %, voté non au référendum de 2005, à faire échec au TSCG. Il s'agit de gagner. C'est pourquoi le bureau national a eu raison d'inscrire à son ordre du jour l'organisation d'une manifestation nationale à Paris pour aider ce mouvement à bloquer le nouveau traité et empêcher qu'il soit ratifié.

Notre rôle comme candidats du POI aux législatives est d'organiser des centaines de réunions, petites ou grandes, pour rassembler les points d'appui à la réalisation de l'unité et de la mobilisation du peuple pour que ce traité ne soit pas ratifié.

■ Vous voulez suivre l'actualité ?

■ Vous voulez savoir ce qui se passe en France, en Europe et dans le monde ?

■ Vous voulez participer au combat pour la non-ratification du traité européen ?

Abonnez-vous !

Une volonté commune que le "Super Maastricht" ne soit pas ratifié

En signant l'appel lancé par le POI, des militants et élus PCF, Parti de gauche, PS, des syndicalistes montrent que l'unité est possible pour le combat contre la ratification du nouveau traité européen et s'organisent pour voir aboutir ce combat.

Marie Stagliano

Le prochain sommet européen se tiendra les 28 et 29 juin prochains. Ce sera le nouveau président de la République, issu des urnes le 6 mai, qui représentera la France. Si c'est François Hollande, il a annoncé que c'est à cette occasion qu'il demanderait la renégociation du traité TSCG. Le Portugal sera le premier pays appelé à ratifier ce nouveau traité, le 13 avril, soit quelques semaines après une nouvelle grève générale à l'appel de la principale confédération syndicale, la CGTP, contre les mesures d'austérité du gouvernement.

C'est bien ce que comprennent tous ceux qui, sollicités sur l'appel du POI, signent pour que ce traité ne soit pas ratifié.

« Au bureau du comité de Metz du POI, un adhérent est venu apporter les signatures qu'il avait faites au porte-à-porte dans son quartier, nous écrit la fédération de Moselle. Il nous a expliqué comment il présentait l'appel : "Hausse du gaz, de l'électricité, licenciements à Citroën et Peugeot, arrêt des hauts-fourneaux : il faut que cela s'arrête. Pour mettre un coup d'arrêt à la catastrophe, il faut s'unir contre la ratification de Super Maastricht." Bilan : 186 signatures. »

Oui, il faut que cela s'arrête. C'est cette volonté qui nourrit toute la campagne du POI contre la ratification.

La signature est la base du groupement. Il faut aider à ce que s'organise le combat pour exiger l'unité pour la non-ratification. Il faut que se dessine une force pour le dire et combattre dans cette voie.

Un comité du Val-d'Oise fait le compte des signatures obtenues : « Sept sur un centre de Sécu dont cinq syndicalistes FO, treize postiers dont une militante CGT qui prend une pétition et achète Informations ouvrières. On enchaîne avec les ateliers communaux où neuf employés signent. Devant une superette, quatorze signatures, dont

LA CAMPAGNE POUR QUE LE NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN NE SOIT PAS RATIFIÉ



19 340 premières signatures

Ain : 174 ; Aisne : 56 ; Allier : 124 ; Alpes-de-Haute-Provence : 205 ; Alpes-Maritimes : 73 ; Ardèche : 450 ; Ariège : 45 ; Aude : 52 ; Bouches-du-Rhône : 488 ; Charente-Maritime : 297 ; Côte-d'Or : 372 ; Côtes-d'Armor : 273 ; Doubs : 300 ; Drôme : 21 ; Eure : 45 ; Eure-et-Loir : 358 ; Finistère : 152 ; Haute-Garonne : 295 ; Gers : 108 ; Gironde : 204 ; Hérault : 336 ; Ille-et-Vilaine : 443 ; Indre-et-Loire : 345 ; Isère : 214 ; Jura : 138 ; Landes : 73 ; Loire : 207 ; Haute-Loire : 141 ; Loire-Atlantique : 128 ; Loiret : 40 ; Lot : 32 ; Lot-et-Garonne : 24 ; Maine-et-Loire : 160 ; Manche : 13 ; Meurthe-et-Moselle : 389 ; Morbihan : 60 ; Moselle : 1 000 ; Nord : 111 ; Oise : 241 ; Pas-de-Calais : 115 ; Puy-de-Dôme : 41 ; Pyrénées-Atlantiques : 74 ; Pyrénées-Orientales : 75 ; Bas-Rhin : 294 ; Rhône : 700 ; Saône-et-Loire : 86 ; Sarthe : 89 ; Savoie : 340 ; Haute-Savoie : 220 ; Seine-Maritime : 361 ; Deux-Sèvres : 77 ; Somme : 187 ; Tarn : 32 ; Var : 183 ; Vaucluse : 203 ; Vienne : 48 ; Haute-Vienne : 52 ; Vosges : 31 ; Yonne : 166 ; Territoire-de-Belfort : 33 ; Paris : 2 130 ; Seine-et-Marne : 476 ; Yvelines : 305 ; Essonne : 579 ; Hauts-de-Seine : 671 ; Seine-Saint-Denis : 2 225 ; Val-de-Marne : 647 ; Val-d'Oise : 713.

celle d'une jeune du PS, d'une directrice de halte-garderie, d'un plombier, d'un retraité supporter de Jean-Luc Mélenchon ». Le camarade conclut : « Une vraie dynamique qui exprime un profond rejet de la situation qui prend tout le monde à la gorge. »

De nombreux militants du PCF, du PS, du Parti de gauche signent et engagent avec nous la discussion sur la nécessité d'agir en commun contre la ratification. Les courriers et comptes rendus des comités du POI en apportent un témoignage vivant. « Très bon accueil, nous écrit notre correspondante de l'Yonne. Deux militants du PS ont signé, en total accord avec nous, dont un qui avait reçu trois jours plus tôt, par mail, notre tract. Il a "tout décortiqué et a fait un petit compte rendu de tout ça" dans le but de demander au PS ce qu'ils entendaient faire lors de leur prochaine assemblée. Il a acheté le spécial Informations ouvrières pour avoir tous les détails. »

Ainsi, en Haute-Garonne, deux militants de l'Union des étudiants communistes de la fac du Mirail ont signé ainsi que deux militants du Front de gauche et quatre militants du PCF sur le marché Saint-Cyprien à Toulouse, dont une candidate aux élections législatives. Notre correspondant précise : « Ces quatre militants du PCF sont venus signer spontanément cette semaine, alors qu'ils ne l'avaient pas

fait lors des deux dernières diffusions. » A Vénissieux, « ce dimanche sur le marché, plusieurs exemplaires du numéro spécial d'Informations ouvrières sur le traité TSCG ont été vendus. Parmi les acheteurs : un conseiller municipal PS, une conseillère municipale du PCF, un candidat du PS aux législatives sur une circonscription de Lyon. Sur un autre marché du département, un militant d'Europe-Ecologie nous dit : "Je signe des deux mains. Nous devons être ensemble pour que ce traité ne soit pas ratifié. Venez à notre réunion pour faire signer votre texte !" »

Faisant le point sur la campagne dans le département, la note du Vaucluse nous indique : « Trente-six signatures à l'entrée du meeting du Front de gauche à Avignon et cinq dans une réunion publique du Front de gauche dans un petit village de la région. » A Rochefort (Charente-Maritime), un militant LO ont signé. Le militant du PG hésite d'abord. « Nous lui avons alors dit, raconte notre camarade, que quelles que soient nos positions, nous sommes inconditionnellement pour réaliser l'unité pour bloquer le nouveau traité et empêcher sa ratification. Vous présentez un candidat à l'élection présidentielle, nous non. Mais rien ne doit empêcher l'unité de se réaliser contre ce nouveau traité. »

Il signe.

"Vous présentez un candidat à l'élection présidentielle, nous non. Mais rien ne doit empêcher l'unité de se réaliser contre ce nouveau traité"

(Dans une discussion avec un militant du PG)

Echange avec un député PS

Le comité départemental d'Ille-et-Vilaine du POI, qui totalise près de cinq cents signatures, s'est adressé à tous les parlementaires sur la ratification du TSCG. Marcel Rogemont, député PS, a répondu : « Le Parti socialiste et son candidat François Hollande ont été clairs. Nous ne ratifierons pas le traité sans qu'il comporte un volet pour la croissance et donc l'emploi. En effet, si tel n'est pas le cas, ajouter l'austérité à l'austérité ne permet pas de régler les questions liées à la dette et au développement des services publics. Je pense que cette position va dans votre sens. »

Nos camarades du POI vont poursuivre cet échange. Un volet pour la croissance et l'emploi avec l'article 3 qui instaure la règle d'or ? Avec l'article 4 qui fait obligation de réduire les dépenses publiques pour réduire la dette ?

La branche maladie de la Sécurité sociale mise en demeure de "stopper la spirale de la dette"

Yan Legoff

La branche maladie de la Sécurité sociale devra inévitablement contribuer à « réduire la dette », soutient le dernier rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. Pour y contraindre, le traité « Super Maastricht » vient à point... C'est l'un des dossiers incontournables de l'après-présidentielle, et pourtant presque totalement absent des discours des candidats.

A l'unanimité, le 23 mars, un rapport a été adopté par le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. Ce dernier regroupe, autour de représentants du gouvernement, les confédérations syndicales, le patronat, des parlementaires de droite et du PS, des représentants des mutuelles et des assurances privées.

Il déclare : « L'assurance maladie (...) traverse de nouveau une période extrêmement critique (...). D'importants efforts sont inévitables ».

Les franchises sur les boîtes de médicaments et les consultations, les restructurations de services hospitaliers mises en oeuvre ces dernières années n'ont pas été suffisantes pour combler un « déficit » gonflé par les exonérations de cotisations patronales et les licenciements (plus de sept cent mille chômeurs de plus en cinq ans). Selon ce Haut Conseil, il y a « une urgence de court terme » : « Il faut combler l'écart qui s'est brutalement creusé entre les dépenses courantes et les recettes courantes, et stopper la spirale de l'accroissement de la dette. Ce comblement doit se faire sans délai. »

Nul doute que le traité « Super Maastricht », dont la ratification sera à l'ordre du jour au lendemain des élections, ajouterait une puissante contrainte à cet objectif.

Les "malades chroniques" montrés du doigt

« C'est sur la croissance spontanée des dépenses de santé qu'il faut faire porter directement l'effort », insiste le Haut Conseil. La cible : les « maladies chroniques » (hypertension, diabète, cancer, etc.), qui représentent « l'essentiel de la croissance des dépenses de santé et d'assurance maladie » et qui sont actuellement prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale. Le Haut Conseil préconise la mise en place de « parcours de soins ». Dans quel but ? Pour faire émerger des « formes nouvelles de partage des tâches entre soignants » (médecins, infirmières, etc.). Faudrait-il apprendre à se passer de médecins ? Pas seulement...

Réduire les durées d'hospitalisation, fermer davantage de lits

Ces « parcours de soins » devraient « conduire à des séjours (d'hospitalisa-

tion) moins nombreux, moins longs ou moins répétés », poursuit le Haut Conseil, qui ajoute que « toutes ces perspectives auront évidemment un impact (...) sur les capacités en lits d'hospitalisation complète ».

Les règles de prise en charge mises en question

Le Haut Conseil préconise également une « clarification et une simplification des règles de prises en charge » des malades et soumet « trois thèmes importants dans le débat public », dont celui « sur le périmètre des biens et services remboursables ». Quand l'objectif est de réduire la dette, on se doute à quoi conduira ce « débat » !

Inclure les assurances privées dans un "socle commun"

Le Haut Conseil préconise également de « formuler un socle de valeurs susceptibles d'être partagées au-delà de la seule assurance obligatoire », c'est-à-dire au-delà de la Sécurité sociale, en particulier par « un grand nombre de financeurs publics et privés ». Le Haut Conseil renouvelle dans ce cadre « le vœu que les complémentaires soient plus étroitement associées aux actions de gestion du risque ». Les « complémentaires », ce sont les mutuelles... et les assurances privées ■

Eclairage

Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, est notamment composé de :

■ représentants du gouvernement (directeurs d'administration),
■ quinze représentants des assurés sociaux et des employeurs ou des régimes d'assurance maladie. Pour la CGT : Pierre-Yves Chanu, conseiller fédéral, et Christophe Prudhomme, responsable du collectif national des médecins de la CGT. Pour la CFTD : Véronique Descacq, secrétaire nationale, et Abdou Ali Mohamed, secrétaire fédéral. Pour la CGT-FO : Jean-Marc Bilquez, secrétaire fédéral, et David Ollivier-Lannuzel, secrétaire général de l'UFSO. Pour la CFTC : Michel Rollo, secrétaire général de la fédération santé sociaux. Pour la CFE-CGC : Danièle Karniewicz, secrétaire nationale du pôle protection sociale. Pour l'UNSA : François Joliclerc, secrétaire national.

Le patronat est représenté par des dirigeants du MEDEF, de la CGPME et de l'UPA.

■ trois députés : Yves Bur, UMP ; Pierre Méhaignerie, UMP ; Jean-Marie Le Guen, PS.

■ trois sénateurs : Bernard Cazeau, PS ; Vincent Delahaye, UCR ; Catherine Genisson, PS.

■ et aussi : des dirigeants de la Mutualité française (FNMF), de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), et, parmi sept « personnalités qualifiées », Guillaume Sarkozy, délégué général du groupe Médéric.



Les inspecteurs du permis de conduire en grève obtiennent une revalorisation de leur grille statutaire de rémunération

Interview

Patrick Chopin, secrétaire général adjoint du syndicat SNICA-FO



Photo DR

Peux-tu préciser votre revendication ?

Il s'agit de faire reconnaître notre qualification. De nombreux rapports et audits internes mentionnent nos responsabilités et considèrent que nous devrions être recrutés à bac + 2. Aujourd'hui, nous sommes recrutés avec le bac, et la formation que nous suivons ensuite n'est pas reconnue diplômante, au nom des difficultés financières que connaît le pays. Il faut rappeler que le traitement de début de carrière d'un inspecteur est supérieur d'à peine 15 euros au Smic ! Nous voulons une grille correspondant au niveau bac + 2.

Le gouvernement ne veut-il pas subordonner toute revalorisation à une fusion de plusieurs corps dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) ?

Oui, et nous sommes radicalement contre. Nous voulons préserver notre spécificité, notre qualification. Il y a quand même des normes à respecter.

Quel sens aurait une fusion avec les secrétaires administratifs ? On ne peut pas leur demander à tous d'avoir le permis poids lourd !

Finalement, l'accord trouvé n'apporte pas beaucoup dans l'immédiat à ceux qui sont en début de carrière (10 à 20 euros par mois), mais le nombre de promotions sera notablement augmenté pendant trois ans et, en fin de carrière, le gain sera de 250 euros sans qu'il y ait fusion de corps.

Lundi 19 mars, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) avaient repris pour une durée illimitée, à l'appel du syndicat SNICA-FO (majoritaire à 72 %), la grève qu'ils avaient suspendue en octobre 2011 à la suite d'accords signés avec les représentants des ministères des Transports et de l'Intérieur. En effet, les engagements d'une nouvelle grille indiciaire en faveur des IPCSR avant le 31 mars 2012 n'avaient pas été concrétisés. Quarante-cinq pour cent des examens de permis programmés ont dû être annulés dès le 19 mars et la mobilisation a été importante. On lira le reportage d'un militant venu manifester à Matignon et au ministère de l'Écologie le 22 mars. Après de longues discussions, les 23, 24 et 25 mars, un accord a finalement été trouvé dans la soirée du 24 mars et soumis aux grévistes le 25, avant d'être signé le 26 mars. Patrick Chopin, secrétaire général adjoint du syndicat SNICA-FO a répondu à quelques questions d'Informations ouvrières.

Interview

“Nous réclamons seize postes au minimum en établissements scolaires pour couvrir les besoins”

Chantal Chantoiseau, secrétaire académique du Syndicat national des infirmier(e)s conseiller(e)s de santé FSU (SNICS-FSU)

Une délégation importante de personnels des établissements scolaires était présente au rassemblement devant le rectorat de Paris, appelé par tous les syndicats des lycées et collèges (sauf la CFDT), pour le rétablissement de tous les postes supprimés à la rentrée 2012.

Le SNICS-FSU avait aussi mobilisé concernant les postes infirmiers. La secrétaire académique de Paris du SNICS-FSU nous explique : « Le rectorat modifie vingt-quatre postes d'infirmières dans les lycées et les collèges pour redéployer douze demi-services dans les lycées municipaux. La Ville de Paris vient en effet de décider de retirer toutes les infirmières de ces établissements pour les affecter à d'autres missions dans la ville, à la suite de la baisse de 1,3 million d'euros de la subvention de l'État. Sans aucune création de postes, le rectorat redéploie les postes existants dans

les lycées et les collèges — déjà en nombre insuffisant — pour attribuer des demi-postes aux établissements municipaux. Il réduit de moitié la présence infirmière, notamment là où les besoins sont accrus (collèges, cités scolaires, Erea). Il veut même imposer à certaines collègues un service à moitié en établissement, à moitié en équipe mobile de remplacement, ce qui est contraire à notre statut et à nos missions auprès des élèves pour lesquelles nous faisons partie intégrante de l'équipe éducative et pédagogique de l'établissement. En comptant les augmentations de quotité que nous revendiquons, nous réclamons seize postes au minimum pour couvrir les besoins, le maintien de toutes les quotités actuelles des postes infirmiers des établissements au vu des besoins des élèves, des postes en établissement à part entière, sans mobilité imposée. »



Photo DR

Reportage au cœur de la grève du 22 mars des inspecteurs du permis de conduire

En Lorraine, nous sommes deux à faire le voyage à Matignon en moto. Rendez-vous est pris à Nancy à 6 heures. Après plusieurs pauses et rotations au guidon, nous arrivons à 11 heures pile à Matignon.

Cela fait chaud au cœur de retrouver les copains ! Pratiquement toute la France est représentée.

La mobilisation : 25 % en Picardie et en Normandie. Les camarades ragent contre des briseurs de grève, les antigreve qui nous critiquent. Les gars du Nord et du Pas-de-Calais, eux, tournent à plus de 75 % et constituent les brigades de blocage sur le Nord et la région parisienne. Alors, ils ont la plaisanterie facile : « On va sûrement faiblir en troisième semaine : 70 % ! » Les Bretons sont bien mobilisés — plus de 50 % en Ile-et-Vilaine —, mais Marylin, la déléguée régionale, est inquiète pour la troisième semaine, et révoltée. Elle dénonce « un gouvernement qui refuse de négocier et qui nous interdit de manifester ! »

Face à l'interdiction faite au rassemblement de se déplacer sous peine d'arrestations, le mot d'ordre du secrétaire général tombe : les chasubles doivent disparaître et vous nous rejoignez au ministère par petits groupes, incognito.

L'entretien est brève. Retour en métro rue des Petites-Ecuries, au siège du SNICA-FO, pour l'assemblée générale. Christian fait le point, il fait circuler un document qui contient le projet du ministère.

Les prises de paroles s'enchaînent : pour la Lorraine, la consultation de la base s'impose. C'est ce que valide le secrétaire général qui résume : « Quel que soit le résultat de la consultation, le bilan est déjà positif (ratio, primes, délégués, points d'indices). »

De retour à Nancy en moto, les réflexions se bousculent sous les casques. Pendant les pauses, la discussion reprend. Mon collègue : « C'est sûr, même si on n'a pas eu tout ce qu'on voulait, on a fait un saut de puce sur les points d'indice qui prépare la suite, et on a eu le ratio et les primes ; on verra plus tard. » Je suis d'accord avec lui.

Le blocage ne vient-il pas du matraquage politique et syndical sur le remboursement de la dette ?

Après les élections, les restrictions budgétaires ne vont-elles pas s'accroître si le traité européen (TSCG) est ratifié ? Cette grève n'en appelle-t-elle pas d'autres dans tous les secteurs ? Car la dette n'est pas celle du peuple ! ■

Menace de fermeture de classe dans les Deux-Sèvres

L'inspecteur d'académie recule face à la mobilisation unie des parents, des enseignants avec leurs syndicats et des élus municipaux

Le 16 mars, jour de la tenue du comité technique spécial départemental (CTSD), les parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Clussais-Les Alleuds-Mairé-Pers sont venus en bus à une centaine manifester à l'inspection d'académie pour exiger le maintien d'une classe menacée de fermeture. Ils étaient accompagnés de leurs élus communaux et soutenus par le SNUipp-FSU, le SE-UNSA, le SNUDI-FO et le SGEN-CFDT qui avaient appelé à une grève de vingt-quatre heures et décidé de boycotter cette réunion du comité technique. Des responsables départementaux de la FCPE étaient également présents. L'adjoint au maire de Clussais a conclu cette manifestation en déclarant à la presse locale : « Nous avons eu une discussion avec l'inspecteur d'académie. Mon ressenti est plutôt positif, il a pris en compte nos arguments (...). Nous restons mobilisés jusqu'au 27 mars, date à laquelle la liste définitive sera arrêtée » (Nouvelle République, 17 mars). Depuis, l'inspecteur



Photo correspondant

d'académie a reculé devant la mobilisation des parents et l'unité syndicale, en retirant cette classe menacée de suppression de la liste communiquée aux syndicats qui sera soumise au conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) du 27 mars prochain. Ce qui a été possible dans ce « RPI » en sauvant une classe montre que par le combat uni on peut exiger le maintien de toutes les classes.

Correspondant local ■

Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

Les syndicats unis contre un projet de privatisation de l'entretien de la Bourse du travail

Dans l'unité, les quatre syndicats des personnels territoriaux de la ville, CGT, FO, SUD et CFDT, ont tenu le 20 mars une conférence de presse et appelé à un rassemblement devant la mairie le 22 mars, au moment du conseil municipal, soutenus par les unions locales FO, CGT et CGC.

L'unité est totale sur les revendications :

« Retrait du projet de privatisation, — maintien des deux postes et demi en régie municipale "afin de garantir les emplois publics à la Bourse du travail (...) lieu de luttes et maison des syndicats",

— nous exigeons que les trois remplaçants qui sont sur les postes vacants et qui donnent entière satisfaction dans leur travail soient titularisés comme cela aurait dû l'être dès le départ en retraite des agents titulaires. (...)

Nous savons que d'autres établissements, comme le centre nautique, sont menacés de privatisation totale ou partielle. (...)

Tous les syndicats, dans l'unité, ont argumenté (...) avec le maire le 5 mars ainsi qu'aux comités techniques paritaires (CTP) du 8 décembre, 9 février et 8 mars 2012 où, à l'unanimité, les représentants du personnel CGT, FO et CFDT ont voté contre ce projet » (extrait de la lettre ouverte au conseil municipal du 22 mars).

Devant la mairie ce 22 mars, cent personnes sont rassemblées. C'est l'incompréhension et l'indignation face à l'attitude du maire PCF qui refuse pendant une heure et demie de recevoir une délégation, puis accepterait à condition que « les drapeaux et les sigles syndicaux soient retirés » !

Un ultimatum qui sonne comme une provocation, refusé dans l'unité par les organisations syndicales des personnels territoriaux.

Pour les employés territoriaux, n'en déplaise à certains élus, c'est dans l'unité avec les syndicats qu'on agit car, comme le disait un salarié lors de la conférence de presse, « ici, c'est la maison du peuple et des syndicats ; les anciens communistes se retourneraient dans leur tombe s'ils savaient ! Heureusement que les syndicats bougent ! »

Michel MORO,

correspondant IO Saint-Denis ■

En bref

Suicides d'inspecteurs du travail : les syndicats interpellent Xavier Bertrand

Dans un communiqué intersyndical, les syndicats de l'inspection du travail, CFDT, CGT, FO, SNUTEFE-FSU, SUD et UNSA soulignent qu'ils réclament « depuis des mois la reconnaissance en accident de service » du suicide de deux de leurs collègues, ouvrant la voie à une indemnisation des familles. Ils indiquent que « de nombreuses mobilisations et grèves ont déjà mobilisé plusieurs centaines d'agents » sur ce sujet, dénoncent « l'hésitation récurrente » du ministre Xavier Bertrand et évoquent un « enjeu politique ». Ils affirment que les deux suicides « sont le témoignage effrayant de l'épuisement des agents dans leur travail quotidien », dénonçant les suppressions de postes dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), les réorganisations et l'intensification des objectifs chiffrés.

La Poste

Les restructurations à La Poste contraignent à la mobilité forcée au détriment de la vie professionnelle et personnelle des postiers

Nous écrivions dans le précédent numéro d'Informations ouvrières (n° 192) que « les deux drames survenus récemment à La Poste en Bretagne ont accentué une situation de tension où les restructurations, la répression, le refus d'augmenter les salaires sont ressentis comme de plus en plus inacceptables par les salariés ».

Dans les services du courrier, aux guichets, le personnel est soumis à des réorganisations incessantes ; dans les centres de tri, avec l'automatisation, la direction ferme les centres, restructure.

Chaque année, dix mille emplois sont supprimés. Les restructurations contraignent les personnels à la mobilité forcée, au détriment de leur vie professionnelle et personnelle. La direction cherche partout à généraliser l'individualisation de l'organisation et des horaires de travail. Les sanctions se multiplient (cinquante-quatre blâmes en moins de trois ans à Blois PPDC).

Dans un bureau de poste, un collègue témoigne : « La direction vient de nous annoncer une baisse de 50 euros de la prime annuelle "facteurs d'avenir", car il y a eu trop d'accidents du travail dans notre équipe ! »

Dans la logique de la privatisation en marche sous le fouet des directives de l'Union européenne, la direction de La Poste veut montrer qu'elle a la capacité de rentabiliser sans limite afin de faire venir les capitaux privés.

« Les postiers sont en état de légitime défense »

En témoigne la volonté de la direction de passer à l'actionnariat salarié, que les fédérations syndicales ont refusé de signer à ce jour. En témoigne encore sa volonté de porter un coup contre le



Manifestation des postiers devant la préfecture de Nantes, le 15 mars dernier.

statut et la convention commune des postiers en tentant d'obtenir la signature des fédérations syndicales pour un accord de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Exerçant un véritable chantage à la signature des fédérations, la direction explique : si vous signez « à cette condition, La Poste est donc en capacité de renouveler, sur la durée de l'accord, son engagement fondamental, socle de son modèle social, de ne pas mettre en œuvre de plan de départs contraints, ni de plan social au sein de l'entreprise ; et d'offrir une évolution professionnelle aux postiers-ères concernés par des évolutions d'organisation ».

Mais la CGT, FO et SUD ont refusé de signer cet accord qui envisage, pour la première fois, un plan de licenciements pour motif économique. Pas une semaine ne se passe sans que l'on ap-

prenne que des grèves se déroulent à l'échelle d'un bureau ou d'un département (Loire, Sarthe, Calvados...).

Grèves souvent longues, déterminées, au centre desquelles il y a l'exigence de l'arrêt des réorganisations, des suppressions d'emplois, des sanctions, de l'embauche de personnel. Grèves réalisant l'unité des postiers et des syndicats sur ces revendications précises, mettant en cause la « sécabilité » au courrier, pour la défense d'« un quartier lettre, un facteur ». C'est dans ce contexte que deux collègues postiers viennent de mettre fin à leurs jours. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, tous les postiers font le lien avec France Télécom (1).

En guise de réponse, le président de La Poste, Jean-Paul Bailly, a osé proposer « un cycle d'écoute sur la vie au travail », tout en précisant que « l'adap-

tation de l'entreprise ne peut s'arrêter. Il ne s'agit donc pas de faire une pause : certains projets se poursuivront, d'autres pourront voir leur calendrier détendu pour renforcer les phases d'explication, de diagnostic, d'écoute personnalisée et de concertation, d'autres enfin pourront être décalés. »

Quel cynisme !

« Le président de La Poste cherche à associer les fédérations à un diagnostic partagé »

Chacun comprend que le président de La Poste cherche à associer les fédérations à un « diagnostic partagé » avec un cycle « d'écoute », « antistress » qui ne vise qu'à accompagner les restructurations-suppressions d'emplois en envisageant dans certains cas le gel de

certaines mesures (« calendrier détendu »). Il ne s'agit donc pas, comme le disent certains, de « mesures insuffisantes », mais de tenter de faire lâcher prise aux fédérations sur les revendications du personnel dont le premier point est l'arrêt des réorganisations-suppressions d'emplois (2).

Les postiers sont en état de légitime défense. La volonté monte des centres et des bureaux, pour se protéger, se défendre, de se réunir avec les syndicats pour établir ensemble les revendications autour des exigences suivantes : — arrêt des restructurations, — arrêt des suppressions d'emplois, — arrêt de l'individualisation, — défense du statut et de la convention commune, — arrêt des sanctions.

Unité pour l'ouverture de négociations sur ces revendications et sur les embauches nécessaires !

Boycott des « cycles d'écoute sur la santé au travail » ! **Correspondant ■**

(1) Le 8 mars dernier, un technicien d'intervention de France Télécom Orange a mis fin à ses jours, mettant en cause dans une lettre la responsabilité de la direction de cette entreprise.

(2) La pétition nationale des fédérations, datée du 20 mars, fait, entre autres, état d'une demande :

— d'un « arrêt ou gel des restructurations, réorganisations ». Arrêt ou gel, ce n'est pas la même chose. Pas un postier ne demande le gel. Tous les collègues sont unis pour l'arrêt maintenant. Alors, pourquoi demander le gel ?

— de « l'ouverture sans délai de véritables négociations nationales sur l'organisation, les conditions, le contenu et la finalité du travail à La Poste ». C'est le seul point sur lequel une négociation, qui plus est sans délai, est demandée. Il faudrait négocier le contenu et la finalité du travail, sans mettre comme préalable l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois ?

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Val-d'Oise

Grève massive des agents des centres d'accueil de Sécurité sociale

A nouveau, le personnel d'accueil de la Sécurité sociale est en première ligne : non-remplacement des départs et conséquences pressenties du nouveau plan de fermetures de centres. Les douze centres de traitement des prestations devraient fusionner en trois immeubles et l'accueil sur rendez-vous mis en place.

S'appuyant sur les revendications reprises par les organisations syndicales, l'idée de retourner à la direction faisait son chemin dans toutes les têtes. Un préavis de grève reconductible est déposé dans l'unité par les syndicats CGT, CGT-FO, CFDT et UNSA. Le 7 février et le 1^{er} mars — malgré les vacances scolaires — la grève est suivie à 75 %. La plate-forme revendicative est précisée dans l'assemblée générale du 7 février :

— L'accès pour tous au niveau supérieur de la classification avec le maintien et la non-proratisation, en cas d'absences, des primes et frais de déplacement liés à la mobilité en application de la convention collective. En effet, 90 % du personnel est mobile sur les centres de chacune des trois zones géographiques de la CPAM du Val-d'Oise.

— Le personnel et ses organisations revendiquent également le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI, la titularisation des contrats précaires et l'amélioration des conditions de travail.

Pourquoi un niveau de qualification supérieur ? La direction en demande toujours plus au personnel d'accueil. Avec la spécialisation, les prestations des assurés sont payées par des centres différents du Val-d'Oise, voire par les caisses



d'autres départements selon qu'il s'agit de payer une consultation, des indemnités journalières maladie ou d'effectuer la mise à jour d'un dossier à la suite d'une naissance.

Les techniciens d'accueil interviennent aussi souvent qu'ils le peuvent auprès des services concernés pour tenter de régler des situations financières difficiles. Comme le disait une collègue : « Je ne supporte plus de voir des assurés pleurer parce qu'il n'ont pas touché leurs indemnités journalières. Il y a des millions de chômeurs, il faut embaucher. »

Et comme l'effectif se réduit de plus en plus, c'est la croix et la bannière pour obtenir un jour de

congé ou tout simplement faire valoir ses droits aux horaires variables.

Une collègue a même dû récemment donner les premiers secours à une assurée sur le point d'accoucher à 18 h 30 dans un des centres du département !

Autant dire que, comme dans de nombreux secteurs professionnels, la limite du supportable est atteinte.

Le 12 mars, 70 % des agents étaient en grève et une nouvelle délégation des grévistes a été reçue avec les syndicats.

La direction a annoncé qu'elle accepte d'appliquer la convention collective (ce qu'elle refusait depuis sept ans), en abandonnant la proratisation de la prime de mobilité (15 % du salaire de base en cas d'absences).

Elle propose aux agents de répondre à des offres d'emplois qui permettraient à quelques-uns de passer éventuellement au coefficient supérieur. Dans l'assemblée générale qui a suivi, le personnel a pris acte de l'annonce par la direction de l'application de la convention collective nationale, a rejeté à l'unanimité la deuxième proposition et reconduit la grève pour le lendemain, 13 mars, ainsi que pour les jours suivants.

Quelle que soit l'issue de cette grève qui, déjà, a obtenu des résultats, une chose est sûre : en défendant sa convention collective et ses avantages acquis, sa qualification et son emploi, liés à l'existence des centres d'accueil, le personnel apporte une pièce supplémentaire à l'édifice de préservation et de reconquête de la Sécurité sociale de 1945, celle que nos aînés ont mis sur pied de haute lutte. **Correspondant ■**

En bref

Carrefour condamné par la Cour de cassation pour non-respect du Smic

La Cour de cassation a confirmé la condamnation de Carrefour pour non-respect du Smic dans un de ses établissements. Selon la chambre sociale de la Cour, les trente et un salariés du Carcoop de Moulins (Allier) n'auraient pas dû voir leur temps de pause inclus dans le calcul de leur rémunération mensuelle. Les salariés faisaient en effet valoir que ce temps de pause devait être exclu du salaire de base afin que le Smic soit respecté. Selon l'avocat des salariés, l'arrêt de la Cour de cassation « règle le problème pour la rémunération des pauses : si la pause est une vraie pause, ce n'est pas du travail effectif et elle ne rentre pas dans le calcul du Smic » et « cette décision fait jurisprudence pour Carrefour mais aussi pour toutes les autres entreprises ».

Entreprises : les dispositifs de surveillance des salariés en hausse

Environ trois mille dispositifs de vidéosurveillance en entreprise avaient été déclarés à la Cnil en 2008-2009 et près de six mille en 2011, soit un doublement en trois ans. Entre 2010 et 2011, les plaintes liées à ces dispositifs ont également augmenté de 13 %. Au cours de la même période, les plaintes liées à l'accès aux dossiers personnels constitués par les employeurs sur leurs salariés ont augmenté de 20 %. Mais, avec l'essor d'Internet et des réseaux sociaux notamment, ce sont surtout les plaintes liées à la cybersurveillance (filtrage des sites, logiciels « mouchards » pour surveiller l'activité du salarié...) qui ont explosé, enregistrant une progression de 59 %. La géolocalisation connaît également une croissance exponentielle, la Cnil ayant recensé environ trois mille déclarations de mise en place en 2008-2009 et environ sept mille en 2011.

“Chérèque plaide auprès de Hollande pour une réforme des retraites systémique”

C'est le titre de l'article consacré par le journal *20 Minutes* à l'entrevue du lundi 26 mars entre François Chérèque et François Hollande.

Selon *20minutes.fr* reprenant une dépêche de l'AFP, dans un entretien de près d'une heure avec François Hollande, Chérèque lui a demandé, s'il est élu, « d'étudier tout de suite, dès après l'élection, la mise à plat de notre système de retraites pour éventuellement faire une réforme systémique », ajoutant : « Il nous a dit qu'il était prêt à réfléchir. »

Selon la même source, de son côté, Claude Bartolone, chargé des relations extérieures de François Hollande, a rappelé le souhait du candidat du PS d'avancer la date d'une renégociation du texte sur les retraites dès 2012, précisant : « La réforme doit être envisagée, le qualificatif, on le trouvera. »

RAPPELONS QUEL EST L'ENJEU DE CET ÉCHANGE

Vers la fin du mouvement sur les retraites de l'automne 2010, N. Sarkozy avait, à la demande de F. Chérèque, rajouté un paragraphe dans sa contre-réforme, annonçant pour 2013 la discussion pour mettre en place une réforme systémique par points de toutes les retraites. Ce dont il s'agit, c'est, en fait, d'unifier tous les régimes de retraite (régime général, régimes spéciaux), ainsi que le Code des pensions dans un système universel par points. Une telle réforme signifierait un



Poignée de mains au QG de campagne du PS, le 26 mars.

niveau colossal vers le bas de toutes les pensions de retraite.

En effet, une telle réforme systémique signifierait la remise en cause de tous les acquis parti-

culiers du Code des pensions et des régimes spéciaux. En particulier, le calcul du montant de la pension ne se ferait plus sur la base du salaire des six derniers mois, comme dans le public, ni même sur celui des vingt-cinq meilleures années comme dans le privé, mais se ferait sur la base de toute la carrière, ce qui est le principe des retraites complémentaires par points.

Et, au nom d'un pacte social européen, Chérèque vient de demander à Hollande d'avancer d'un an la discussion pour la mise en place d'une telle contre-réforme ! Les millions qui ont manifesté en septembre et octobre 2010 apprécieront.

Chérèque ne s'arrête pas là, puisque, toujours selon le même journal, il a également salué « l'engagement du candidat socialiste de constituer le dialogue social ». Bartolone a rappelé dans cet échange la volonté de Hollande de réunir en septembre une « conférence sociale ».

Le programme de Chérèque est donc très clair : revendiquer auprès de Hollande l'intégration des organisations syndicales à la contre-réforme des retraites, comme à toute autre mesure. Une telle prise de position tourne le dos ouvertement à toute position syndicale indépendante.

D. S. ■

Des responsables syndicaux de dix pays européens pour un pacte social européen

Selon *Le Figaro* (22 mars), « à l'initiative du patron du DGB, la toute puissante centrale syndicale allemande, Angela Merkel a reçu, jeudi, les responsables syndicaux de dix pays européens, dont François Chérèque, le secrétaire général de la CFDT. Devant les syndicalistes italiens, espagnols, grecs, venus lui parler des effets néfastes des excès de la rigueur en Europe... la chancelière a plaidé la nécessité de la consolidation budgétaire et des réformes structurelles dans les pays en difficulté. » Et qu'a déclaré la délégation syndicale ? Michael Sommer, le secrétaire général du DGB, parlant au nom de ces dix responsables syndicaux, a affirmé : « Nous sommes venus lui dire que le pacte fiscal, à lui seul, ne suffira pas à résoudre les problèmes de l'Europe. »

Le « pacte fiscal » ne suffira pas ? Mais on l'accepte donc quand même. Et Sommer d'ajouter : « Le modèle social européen, élément identitaire indispensable de l'Union européenne, est de plus en plus vidé de sa substance. Il faut un pacte social et de croissance. »

François Chérèque, le secrétaire général de la CFDT, seul syndicaliste français présent, a renchéri : « On s'est mis d'accord pour construire des propositions pour un pacte social européen. » Mais quel est donc le contenu de ce « pacte social européen » ?

Quatre jours plus tard, Chérèque a rencontré, le 26 mars, François Hollande, et a explicité ce que pour lui signifie un tel pacte social. ■

EN BREF



0,2 % de chômeurs en plus en février : nouvelle hausse pour le dixième mois consécutif

Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité en France métropolitaine a progressé en février pour le dixième mois consécutif, pour atteindre 2,867 millions de personnes, soit 6 200 de plus qu'en janvier (+ 0,2 %), a annoncé le ministère du Travail.

Ainsi, 4,278 millions de demandeurs d'emploi exerçant ou non une activité réduite cherchaient un travail en février en métropole, selon ces chiffres de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Sur cinq ans, l'augmentation avoisine 35 %, avec 730 300 demandeurs d'emploi supplémentaires.

Arrachage de vignes : 3 % du vignoble français supprimés en trois ans

Environ trois pour cent du vignoble français ont été arrachés sur les trois dernières années dans un programme d'arrachage qui a concerné l'ensemble du vignoble européen.

L'arrachage s'inscrit dans le cadre de la « réforme » organisation commune de marché (OCM) de la filière viti-vinicole voulue par l'Union européenne avec pour objectif « de résorber ses excédents et d'améliorer sa compétitivité face aux vins du Nouveau Monde ».

A elles trois, l'Espagne, la France et l'Italie représentent 90 % des arrachages européens.

En France, qui demeure le deuxième vignoble de la communauté européenne en surface (857 000 ha), le Languedoc-Roussillon est la région la plus touchée par ce programme (15 882 ha, plus de 70 % des arrachages).

En tout, ce sont près de 6 % du vignoble Languedoc-Roussillon qui ont ainsi disparu. Quatre autres régions sont aussi touchées : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, et PACA.

En trois ans, cent cinquante-quatre cépages différents ont été arrachés.

INFORMATIONS SYNDICALES

CGT-FORCE OUVRIÈRE

Comité confédéral national (CCN) des 22 et 23 mars

Résolution (extraits)



“Le CCN s'oppose au projet de “règle d'or” (...), notamment attentatoire à la liberté de négociation”

« Pour le CCN, l'austérité est inacceptable. Le CCN combat cette “dictature de la dette” qui sacrifie les dépenses les plus essentielles pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont pas responsables. (...)

En s'enfermant dans cette logique, les gouvernements fragilisent la démocratie : le dum-

ping, la régression et les inégalités l'emportent sur la solidarité et le progrès.

Pour le CCN, les deux traités décidés dans le cadre de l'Union européenne, traités du Mécanisme européen de stabilité (MES) et de stabilité, coordination et gouvernance (TSCG) sont les deux faces d'une même pièce conduisant à plus d'austérité, à créer une “Europe des sanctions” et à des transferts de souveraineté. Ils ne sont pas amendables ou aménageables : ils doivent être rejetés.

Le CCN s'oppose au projet de “règle d'or” prévu par le TSCG, notamment attentatoire à la liberté de négociation. Si un référendum était organisé à ce sujet, la CGT-Force ouvrière appellerait à voter non. Lors de l'examen, la CGT-Force ouvrière

s'adressera aux parlementaires pour leur demander de ne pas voter ce TSCG. Dans le prolongement, le CCN mandate le bureau confédéral pour engager une campagne d'information afin de préparer la riposte nécessaire. Le CCN s'oppose aux politiques d'exonération des cotisations sociales dites patronales et à la fiscalisation croissante des financements.

Pour le CCN, il faut (...) le maintien de la cotisation, source du salaire différé, comme fondement du financement.

Concernant les exonérations de cotisations sociales, elles sont sans impact sur l'emploi et ne constituent que des effets d'aubaine. Le CCN revendique leur suppression et la compensation intégrale de celles déjà consenties. ■

FSU

Conseil délibératif fédéral national des 13 et 14 mars

Résolution (extraits)



“Et le nouveau traité européen ne fait qu'institutionnaliser la crise. C'est pourquoi la FSU le refuse et demande qu'il ne soit pas ratifié”

« Face à la hausse de la dette publique et sous la pression des marchés financiers, les Etats européens ont mis en place des politiques d'austérité aux conséquences lourdes pour tous les citoyens et, in fine, une diminution des recettes publiques et une aggravation

de la dette publique. (...) La crise actuelle sert de prétexte à une politique antisociale.

La FSU rappelle son opposition et sa demande d'abandon de la TVA “sociale” et s'oppose à toute aggravation de la CSG. Elle demande le rétablissement des cotisations patronales pour financer les allocations familiales.

Les Etats se refusent toujours à enrayer la spéculation, à trouver de nouvelles recettes et à répartir plus équitablement les richesses produites. Et le nouveau traité européen ne fait qu'institutionnaliser la crise. C'est pourquoi la FSU le refuse et demande qu'il ne soit pas ratifié. La FSU rappelle que ces nouveaux traités sont le résultat d'un processus non démocratique et bafouent la souveraineté des

peuples. Ils ralentiront la croissance, augmenteront le taux de chômage et ne feront qu'aggraver la crise. Ils imposent une cure d'austérité massive avec à la clef le démantèlement du modèle social européen et des services publics. (...)

Aujourd'hui, la FSU dénonce le dispositif d'alternance en collègue (...).

La FSU rappelle son opposition au socle commun de la loi Fillon (...).

Elle continue fermement à s'opposer au projet d'évaluation des enseignants du ministre dont elle demande le retrait. Elle appelle les personnels à continuer à s'adresser au ministre pour le retrait de ce projet. La FSU appelle à poursuivre l'action contre les suppressions de postes. ■

Chronique

INTERNATIONALE

"Négociations" ?

Lorenzo Varaldo

Quand Mario Monti est devenu président du Conseil italien, il a annoncé deux « priorités » : un plan de rigueur et la « réforme du marché du travail » pour répondre aux exigences de l'Union européenne et du FMI. Début décembre, le plan de rigueur (le quatrième depuis juillet) est adopté avec le soutien de tous les partis. Dans la foulée, Monti annonce la réforme du marché du travail, et en particulier la remise en cause de l'article 18 du Code du travail qui interdit les licenciements « sans motif légitime ». C'est sur cette base que les « négociations » ont commencé avec les organisations syndicales. A plusieurs reprises, les dirigeants syndicaux ont ouvert la porte à un accord (la CISL et l'UIL en particulier, mais aussi la CGIL). Mais, dès le lendemain, ils ont dû modifier leur position, en expliquant que « le risque d'une explosion sociale existait si le gouvernement touchait à l'article 18 ». Mais les pressions s'accroissent pour que la réforme soit adoptée. Le gouvernement Monti qui veut se montrer le « meilleur élève de l'Union européenne », veut accélérer la cadence

Un combat étroitement lié à celui contre la réforme de la Constitution et contre le nouveau traité européen

sur ce dossier, en même temps qu'il fait le forcing pour la ratification du traité européen. Outre les responsables de l'Union européenne, Luigi Bersani, leader du Parti démocrate (PD), indique que « les conditions sont réunies pour signer

l'accord ». Le président de la République défend ouvertement la réforme. Devant la menace du gouvernement de passer en force au Parlement, des grèves spontanées se sont déclenchées dans tout le pays la semaine dernière : barrages routiers, manifestations, avalanche de mails de protestation en direction du PD... amenant la CGIL à quitter la table des négociations et à appeler à une grève générale de huit heures. Pourtant, deux jours plus tard, la secrétaire générale de la CGIL, Susanna Camusso, déclare : « Nous allons renforcer la lutte pour accompagner la discussion au Parlement » et annonce que la grève est convoquée... fin mai. Face aux pressions de toutes sortes, le combat pour l'unité pour le maintien de l'article 18 doit s'amplifier. Il se relie étroitement à celui contre la réforme de la Constitution et contre le nouveau traité européen. Les militants regroupés autour du journal *Tribuna Libera* y prennent toute leur place.

L'événement



Munich, le 6 mars. Grève des fonctionnaires à l'appel de leur syndicat Ver.di pour les augmentations de salaires.

Photo AFP

Allemagne : la mise en œuvre d'un plan à la grecque

Marc Gauquelin

La crise qui déchire les sommets de la coalition des partis de droite (CDU-CSU/FDP) qui gouverne en Allemagne s'apprête à franchir un nouveau pas. La chancelière, qui n'avait pas réussi à rassembler la majorité absolue de son propre camp pour faire voter le plan « d'aide à la Grèce » le 27 février dernier au Bundestag, va devoir annoncer une très mauvaise nouvelle à ses concitoyens. Sous la pression du secrétaire américain au Trésor, Timothy Geithner, il semble qu'elle ait accepté le cumul des moyens des deux pare-feu financiers de la zone euro (FESF et MES) auquel elle s'opposait depuis des mois, et surtout, une nouvelle augmentation de la contribution de l'Allemagne à ce fonds.

L'affaire tombe d'autant plus mal que l'adoption du traité européen (Fiskal-Pakt) prévu mi-mai exige un vote des deux tiers des deux assemblées (Parlement et Sénat). L'année politique 2012 est dangereuse pour Merkel. Elle précède les élections fédérales de 2013, et elle commence par trois élections régionales. La première a eu lieu en Sarre ce dimanche 25 mars, la prochaine

aura lieu le 6 mai au Schleswig-Holstein et la troisième — la plus importante — en Rhénanie du Nord-Westphalie, l'Etat le plus peuplé et le plus industriel d'Allemagne, le 13 mai.

En Sarre, la CDU conserve la majorité (+ 0,7 %), le SPD progresse (+ 6,1 %) mais insuffisamment pour l'emporter, le FDP (parti de la coalition gouvernementale à Berlin) disparaît du Landtag, avec 1,2 % des voix.

Merkel s'est affichée triomphante aux côtés de Annegret Kramp-Karrenbauer (CDU), mais les commentateurs les plus avisés ne s'y sont pas trompés : « Ces résultats ne peuvent suffire à stabiliser la coalition à Berlin ». Si ces résultats permettent d'envisager la constitution d'une grande coalition CDU-CSU/SPD à Berlin pour tenter de consolider l'autorité du gouvernement fédéral, ils ne peuvent enrayer les processus de délitement en cours.

Le SPD lui-même est ébranlé par son résultat. Heiko Maas, qui préside localement à ses destinées, a décidé d'entrer comme partenaire minoritaire dans une grande coalition régionale. En son sein, la « gauche » du parti a fait ses comptes et fait valoir que le SPD pouvait gouverner avec Die Linke (Oskar Lafontaine) qui certes a perdu 5,2 % de ses voix, mais permettait une coalition « rouge-rouge » majoritaire. Il ne s'agit pas d'un détail. La pire des choses pouvant

A un mois et demi de la ratification prévue par le Bundestag du traité européen, la question de la mobilisation contre cette ratification est bien au cœur de la situation.

Allemagne

Début d'une deuxième vague de grèves dans la fonction publique

Quelque 20 000 salariés de la fonction publique ont cessé le travail le 19 mars dans plusieurs villes du centre et du nord de l'Allemagne, initiant une deuxième vague de grèves d'avertissement qui va s'étendre cette semaine à tout le pays sur fond de négociations salariales. Le syndicat Ver.di, à l'origine du mouvement, réclame une hausse de salaires de 6,5 % cette année pour deux millions de salariés de l'Etat fédéral et des communes. Ceux-ci ont proposé la semaine dernière une hausse de 3,3 % répartie sur deux ans, une offre rejetée par le syndicat. Les prochaines négociations sont prévues les 28 et 29 mars. C'est en Hesse (ouest), en Bavière et dans le Bade-Wurtemberg (sud-ouest) ainsi qu'en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (nord-ouest), l'Etat le plus peuplé d'Allemagne, que le mouvement se poursuivra, a prévenu Ver.di.

arriver à Merkel serait une crise dans le SPD, dont elle dépend entièrement si elle veut faire adopter le traité sans trop de dommages.

La véritable inconnue de toute la situation en Allemagne réside dans les résultats des élections en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Personne ne sait ce qui va réussir à s'y exprimer et à quelle hauteur.

Pour comprendre de quoi il s'agit, il nous faut revenir aux conditions dans lesquelles le gouvernement SPD de Rhénanie-du-Nord-Westphalie minoritaire est tombé il y a quinze jours. Le gouvernement est tombé — quelles que soient les manœuvres des uns et des autres — lorsque le budget général du Land a été mis en minorité.

Ce budget était l'application de la « règle d'or » introduite dans la Constitution fédérale en 2009, et appliquée dans chaque Land, en premier lieu par le SPD lorsqu'il est aux affaires.

Selon cette « règle d'or », trente-quatre communes du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, considérées comme « surendettées », ont été déclarées « obligées ».

Elles reçoivent des « aides » annuelles d'un montant total de 350 000 000 euros. Il faut que toutes les communes du Land renoncent aux parts qui leur revenaient, via la loi de financement des communes, pour participer au financement des « aides de consolidation ». Elles doivent en plus mettre à la disposition des communes « surendettées » 65 000 000 euros pour l'année 2012, 115 000 000 euros pour l'année 2013, et 310 000 000 euros chaque année à partir de 2014 jusqu'en 2020 comme « moyens complémentaires ».

C'est la « solution grecque » appliquée en Allemagne même

Toutes les communes, à commencer par les communes « obligées », doivent appliquer jusqu'en 2016 un « cours d'austérité de fer » (selon l'expression du ministre de l'Intérieur, Ralf Jäger) pour arriver à l'équilibre budgétaire qui doit s'obtenir après 2016 sans « aides du Land ».

Imaginez ce que cela représente, imaginez les réactions des personnels et les réactions dans les syndicats.

Les communes qui ne rempliront pas les exigences de la loi se verront nommer un « commissaire » qui occupera la « place d'un organisme de la commune ».

C'est la « solution grecque » appliquée en Allemagne même. Elle remet en cause l'auto-administration des communes ainsi que les fondements de toute démocratie. Une solution qui se heurte de front aux revendications des personnels des services publics.

L'incertitude et l'angoisse qui saisit les sommets de la République fédérale plongent leurs racines dans le déroulement des « grèves d'avertissement » appelées par le syndicat Ver.di dans le cadre des négociations tarifaires régulières. Elles ont touché, à tour de rôle, les Länder de Bade-Wurtemberg, de Hesse, et de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. La première semaine, il y a eu 130 000 grévistes au niveau national, la deuxième semaine 138 000 (dont 80 000 en Rhénanie), et aujourd'hui, 34 000 au Bade-Wurtemberg. Demain, ce sont les grands aéroports qui sont appelés... La pression est très forte pour que les dirigeants ne renoncent pas à la revendication de 6,5 % d'augmentation. Bsirske, le président de Ver.di, a dû menacer, si les employeurs continuaient de camper sur leurs positions, de ne pas aller à la « conciliation » et donc d'aller « vers la plus grande grève depuis vingt ans ».

A un mois et demi de la ratification prévue par le Bundestag du traité européen, la question de la mobilisation contre cette ratification, appuyée sur la mobilisation des travailleurs des services publics, est bien au cœur de la situation. ■



Photo AFP

Portugal

Une journée de grève qui n'a pas été "générale"

Le 24 novembre 2011 — la veille du vote final du projet de budget 2012 qui matérialisait la continuité du « mémorandum » signé avec la « troïka » en mai par le gouvernement du PS avec l'aide des deux partis de droite qui constituent aujourd'hui le gouvernement —, les deux centrales syndicales (CGTP et UGT), avec tous leurs syndicats, organisaient une journée de grève générale qui a reçu l'aide de la totalité des syndicats indépendants. Malgré cela, ce projet de budget a été adopté par l'Assemblée de la République où les partis qui soutiennent le gouvernement (PSD et CDS) ont la majorité absolue.

Début janvier, la direction de l'UGT signalait avec les associations patronales et le gouvernement un accord de concertation sociale, dont son propre secrétaire général disait qu'il était « un accord fortement négatif pour les travailleurs » et visait à « mettre en pratique le mémorandum d'accord avec la troïka ».

Sous prétexte que sans cet « accord », « les mesures seraient bien pires » parce que le gouvernement ferait « respecter voire dépasser » le mémorandum, il a indiqué l'avoir signé pour éviter « un climat généralisé de contestation sociale ».

Avec cet accord, il s'agissait en réalité, selon les termes mêmes de l'ancien secrétaire général de l'UGT, Torres Couto, d'« un changement radical et brutal des règles du marché du travail ». A la mi-janvier, le Conseil national de la CGTP, qui représente environ 70 % des travailleurs portugais syndiqués, appelait à préparer une nouvelle grève générale, avant l'adoption par l'Assemblée de la République de la révision du Code du travail, qui inclut l'accord de concertation sociale.

Fin janvier, le congrès de la CGTP ratifiait la date de la grève, le 22 mars. Malgré les demandes pressantes des militants, il se refusait cependant à lancer un appel clair à la direction de l'UGT pour qu'elle retire sa signature et organise, avec la CGTP, la lutte contre les mesures antisociales et anti-ouvrières du gouvernement. Une ligne qui creuse la division dans les organisations du mouvement ouvrier et qui entrave son combat. Même refus d'une formulation claire du rejet de tous les plans de la « troïka » et de la nécessité d'une mobilisation de masse des travailleurs. Au lieu de cela, des mots d'ordre généraux : « contre l'intensification de l'exploitation », « contre l'appauvrissement de notre pays »...

Après le congrès, la nouvelle direction de la CGTP s'est limitée à contacter, de façon dis-

crète, quelques syndicats affiliés à l'UGT et indépendants, pour qu'ils s'associent à la journée de grève déjà décidée.

En outre, les jours précédant la journée de grève, devant la déclaration du ministre de la Défense selon laquelle le gouvernement allait privatiser les chantiers navals de Viana do Castelo (ENVC), le coordinateur de la commission des travailleurs de cette entreprise d'Etat — lié à la majorité de la direction de la CGTP — a affirmé publiquement qu'il acceptait la privatisation de ces chantiers navals... « à condition que ce ne soit pas à 100 % » !

Déclaration qui trahit la lutte que les six cents travailleurs d'ENVC mènent depuis presque un an pour le maintien de leurs emplois et la défense de l'entreprise.

En dehors des syndicats affiliés à la CGTP, une dizaine seulement de syndicats de l'UGT et indépendants ont appelé à la grève. Parmi eux, le Sitra (syndicat des transports de l'UGT), dont les principaux dirigeants ont assumé des positions publiques de combat pour l'unité du mouvement syndical. Nous reproduisons des extraits des déclarations de

"Il faut nous unir ! C'est ce mot d'ordre que nous devons réaliser partout dans le pays, du sud au nord"

son président sur la grève : « Les motifs pour une grève générale sont très fortes. Ce gouvernement est là pour tout casser. Il suffit de voir les lois du travail, à commencer par celle que le président de la République vient de promulguer, réduisant brutalement les indemnités de chômage. Il faut mobiliser les gens pour une action syndicale organisée, pour que ne commence pas à se développer un désespoir qui peut se retourner contre tous. Les dirigeants de la CGTP le savent. Ils défendent la discipline dans les luttes. Ils savent qu'une grève, pour être générale, pour avoir l'adhésion de la majorité des travailleurs, doit être décidée ensemble et préparée ensemble. Son timing ne peut être décidé par quelques-uns. Ce n'est qu'ainsi que pourront être rétablies les conditions d'unité que nous avons eues le 24 novembre, permettant que soit dépassé l'accord que l'UGT avait signé et que nous, dans le Sitra, nous avions rejeté dès la première heure. »

« Il faut nous unir ! C'est ce mot d'ordre que nous devons réaliser partout dans le pays, du sud au nord. Une grève, pour qu'elle soit générale, doit comprendre les syndicats de la CGTP et de l'UGT. » C'est un fait : l'ensemble des travailleurs sentent parfaitement que ce n'est qu'avec une véritable grève générale, jusqu'au retrait des plans de la « troïka », que leur lutte sera véritablement efficace.

Correspondant ■

ESPAGNE

Echec électoral du parti du président du gouvernement, Mariano Rajoy, à la veille de la journée de grève générale

Quatre mois après les élections législatives du 20 novembre 2011, où le Parti populaire (PP) de Mariano Rajoy a obtenu la majorité absolue, celui-ci vient de subir une défaite lors des élections régionales qui se sont déroulées, ce 25 mars, en Andalousie et dans les Asturies. En Andalousie, région la plus peuplée du pays, le PP a perdu 400 000 voix, tandis que le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) en perdait 70 000. Seule la Gauche unie a progressé de quelques dizaines de milliers de voix, tandis que 38 % des électeurs s'abstenaient.

Seuls ont en réalité mené campagne les syndicats préparant la journée de grève du 29 mars contre la réforme du Code du travail

Un double mouvement s'est ainsi opéré : d'un côté, subissant déjà les conséquences de la poursuite et de l'approfondissement de la politique d'ajustement du gouvernement, une partie des couches populaires s'est refusée à aller voter à nouveau pour Rajoy. De l'autre côté, une partie des travailleurs et de la jeunesse, malgré la campagne inexistante du PSOE, a voté quand

même pour ce parti, « pour battre la droite ». Seuls ont en réalité mené campagne les syndicats préparant la journée de grève du 29 mars contre la réforme du Code du travail. Ils ont partout organisé des assemblées pour appeler à voter contre Rajoy.

Selon les commentateurs, cette défaite électorale du PP (alors que tous les sondages lui accordaient jusqu'à 55 % des voix) amorce une semaine très difficile pour Rajoy.

Après le diktat de l'Union européenne, celui-ci s'est en effet engagé à réduire le déficit de 8,51 % à 5,3 % soit 55 milliards de coupes qui vont concerner notamment les budgets sociaux et les investissements d'infrastructures.

Le FMI et les responsables européens se montrent préoccupés de la situation en Espagne et manifestent leur crainte qu'après la Grèce, le gouvernement espagnol ne soit obligé à son tour de réclamer un « plan de sauvetage ».

L'affrontement social se dessine, dans une situation marquée à la fois par l'extrême fragilité du gouvernement et la demande de réouverture du « dialogue social » de la part des responsables syndicaux qui, dans le même temps, appellent à la grève du 29 mars. **Andreu CAMPS ■**

GRÈCE

Sous la tutelle de la troïka...

Trois équipes techniques de la troïka (Union européenne, Banque centrale européenne et FMI), ont débarqué le 26 mars à Athènes pour reprendre leur contrôle des mesures assassines que le gouvernement grec doit appliquer. Ces équipes vont travailler avec les autorités grecques à l'élaboration de mesures d'économies d'un montant de 11,5 milliards d'euros pour 2013 et 2014 pour « tenir les engagements de rigueur ».

Pour le président de la BCE : la Grèce doit "manger son pain noir" et surtout "garder l'euro"

Le président de la Banque centrale européenne, l'Italien Mario Draghi, a invité les Grecs à « se serrer la ceinture » et surtout à « garder l'euro pour sortir de la crise », dans un entretien au quotidien allemand Bild.

Les Grecs « font des sacrifices sur leur bien-être avec les baisses de salaires dans tous les secteurs », reconnaît Draghi, mais ce qui importe encore plus à court terme, selon lui, c'est que la Grèce retrouve « situation politique stable » pour que les réformes décidées soient appliquées.

Huit mois de délai... les banques prioritaires

« Les mesures que nous adoptons maintenant ne commenceront à payer » que dans sept à huit mois, selon Gikas Hardouvelis, conseiller économique du Premier ministre grec. Ancien chef économiste chez Eurobank, troisième banque du pays, Hardouvelis estime qu'« il y a encore du chemin à faire ». Des élections anticipées auront lieu début mai en Grèce. Les priorités du gouvernement, avant la dissolution du Parlement le 15 avril, sont d'utiliser les fonds européens de façon à recapitaliser les banques grecques qui ont subi des pertes avec l'opération d'échange de titres. « Les banques en bonne santé doivent être recapitalisées avant l'été » et de manière prioritaire, insiste-t-il.

Le défilé militaire annulé en Crète par une manifestation contre la politique d'austérité

Des milliers de manifestants protestant contre l'austérité ont provoqué dimanche 25 mars à Héraklion, en Crète, l'annulation du défilé commémorant le soulèvement de 1821 contre l'Empire ottoman.

La police a d'abord tenté de les repousser en usant de gaz irritants, puis s'est repliée pour les laisser marcher aux cris de « le droit du travailleur est la loi » et « pain, éducation et liberté », slogans symboles de la lutte contre la junte des colonels (1967-1974). A Salonique et à Patras, deuxième et troisième villes du pays, plusieurs milliers de manifestants ont également défilé contre la politique gouvernementale dictée par l'Union européenne et le FMI.

Le régime grec appliqué à la Slovanie

Le gouvernement slovène veut réduire les salaires des fonctionnaires de 15 % et tailler dans l'aide sociale pour réduire les dépenses publiques de 818 millions d'euros cette année. La Slovanie (ancienne République yougoslave), membre de la zone euro, ramènerait ainsi son déficit dans les limites imposées par le traité de Maastricht. La moitié des économies proviendra de la réduction des salaires des fonctionnaires, de la suspension des primes de vacances et de la baisse des allocations dans le domaine des services de santé. Le plan prévoit par ailleurs une réduction des allocations de congé maternité et de chômage.

Non à l'intervention militaire, non à l'ingérence

Par Lucien Gauthier

"Damas, nous arrivons" : c'est le slogan lancé cette semaine par un groupe armé de « l'Armée syrienne libre » (ASL). En effet, jusqu'à présent, à part des attentats revendiqués par al-Qaïda, la capitale de la Syrie était restée à l'écart de la guerre civile, comme de nombreuses villes du pays. Pour l'instant, les violents conflits touchent des villes proches des frontières de la Turquie, du Liban et de la Jordanie. Cette menace d'extension du conflit à tout le pays est à mettre en rapport avec l'annonce faite officiellement de livraison d'armes massive à l'ASL par l'Arabie Saoudite. La pression s'accroît à l'échelle internationale pour une intervention « huma-

nitaire ». L'extension de la guerre civile à tout le pays renforcerait cette option.

Le résultat est donné d'avance : ce serait la dislocation de la Syrie et de toute la région.

Il suffit de voir l'état dans lequel se retrouve la Libye, divisée quasiment en trois parties : la Tripolitaine où siège le « gouvernement », la Cyrénaïque où s'est constitué un « gouvernement » revendiquant l'autonomie, et enfin le sud, le désert, soumis au règne des tribus locales qui veulent leur autonomie pour contrôler le pétrole et des masses de mercenaires qui avaient servis Kadhafi et circulent dans les différents pays sahéliers.

Le premier résultat de l'intervention militaire en Libye, c'est la guerre au Mali, les putsch et autres aventures. ■

Mali

Chaos au Mali

Correspondant

Dans la nuit du 21 au 22 mars s'est déroulée une tentative de putsch militaire au Mali, à l'initiative de soldats, « excédés par le manque de moyens pour combattre la rébellion touareg et les groupes armés islamistes dans le nord du pays » (AFP).

Ces militaires ont constitué un Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'Etat (CNRDR).

Selon RFI, « ce qui frappe, chez ces militaires, c'est que ce sont des hommes du rang. (...) Leur porte-parole, le lieutenant Konaré, a justifié à la télévision le coup d'Etat par "l'incapacité du régime du président Amadou Toumani Touré à gérer la crise au nord", (déclarant) que l'armée manquait de moyens adéquats pour défendre la patrie. » Mais cette situation est surtout le résultat de la guerre dislocatrice qui ravage le Mali. Des dizaines de milliers de Maliens cherchent à fuir en Mauritanie, au Niger et en Algérie.

du nord Mali : Gao, Tombouctou et Kidal) et des groupes armés de l'alliance touareg Niger-Mali (ATNM) —, a reçu le soutien d'« al-Qaïda au Maghreb islamique » (AQMI) et d'un groupe salafiste dénommé Ansar Dine. Depuis la mi-janvier, ces groupes ont attaqué plusieurs villes au nord du Mali.

Les Etats-Unis ont condamné le coup d'Etat, demandé « le retour immédiat de l'ordre constitutionnel au Mali », et ont entamé le réexamen de leur aide annuelle de 137 millions de dollars (près de 103,5 millions d'euros).

On notera que depuis des années, à travers l'Aficom, Washington essaie d'établir un dispositif militaire pour contrôler toute la région. ■



LES CONSÉQUENCES DE LA DESTRUCTION DE LA LIBYE

La destruction de la Libye par la coalition organisée par l'Otan a provoqué la dislocation totale du pays et entraîné une déstabilisation de tous les pays de la région.

En effet, des armes circulent librement, y compris celles envoyées par l'Otan, et des groupes issus de l'armée de Kadhafi opèrent aujourd'hui dans cette zone du Sahel. Le conflit touareg larvé a été de nouveau activé. Le MNLA — formation issue de la fusion entre le Mouvement national de l'Azawad (secteur regroupant trois régions

Egypte

Grève des transports

Onzième jour de grève des conducteurs de bus

Correspondant

Onzième jour de grève pour les conducteurs de bus, contrôleurs et techniciens de l'Autorité des transports publics du Caire, Giza et Qalyubiya (ATP), le 25 mars. Mêmes revendications qu'en septembre 2011, quand ils ont fait grève et bloqué pendant quatre jours la rue adjacente à celle du siège du gouvernement. Le mémorandum présenté au Premier ministre le 20 mars exige que l'ATP soit retirée de la tutelle du gouvernorat du Caire et placée sous celle du ministère des Transports, le versement d'une indemnité de départ à la retraite équivalente à cent mois de salaires, l'instauration d'une Sécurité sociale et l'amélioration des services médicaux et hospitaliers des salariés de l'ATP.

Dans vingt-sept dépôts, les grévistes ont constitué des piquets pour empêcher les tentatives de briser leur grève. Cinquante d'entre eux ont com-

mencé un sit-in illimité devant le Parlement. « Nos revendications sont légitimes. Nous appelons l'Assemblée du peuple à les appuyer », disent les grévistes. Une délégation a été reçue par la commission des transports et des télécommunications de l'Assemblée du peuple. Elle promet d'en discuter avec le gouverneur du Caire et le ministre des Transports, le 26 mars. « Les travailleurs ont décidé de rencontrer le gouverneur du Caire, dès le 25 mars, pour le relever de ses responsabilités de l'ATP pour que celle-ci soit immédiatement placée sous la tutelle du ministère des Transports », indique le trésorier du syndicat indépendant. Le secrétaire général de ce syndicat, Mohamed Youssef, prévient : « Nous ne mettrons fin à notre sit-in que quand nos revendications seront satisfaites. » Il accuse les dirigeants de l'ATP de corruption.

Mais, comme en septembre 2011, le syndicat officiel (le syndicat général des transports terrestres

Tunisie

20 mars

L'appel de la nation



Manifestation à Tunis, le 20 mars.

Correspondant

Le 20 mars, à l'occasion du cinquante-sixième anniversaire de l'indépendance, plus de trente mille Tunisiens ont défilé dans les rues de la capitale, Tunis. Des milliers d'autres ont également défilé dans d'autres villes. Il n'y avait pas d'appel pour manifester, et pourtant, les masses étaient là pour scander encore une fois : « Ni Etats-Unis ni Qatar, le peuple tunisien est libre ! »

Durant cinquante-six ans, le peuple tunisien s'était accoutumé aux célébrations folkloriques de cette date à la fois symbolique et controversée. Cette fois, le gouvernement, l'administration, l'Etat ainsi que tous ses appareils ont boudé l'anniversaire de l'indépendance, mais les masses étaient là pour exprimer leur refus des menaces qui guettent la nation tunisienne. Il y avait le chômeur, l'ouvrier, le professeur, l'ingénieur, l'artisan et l'étudiant.

De tous bords, les Tunisiens ont défilé pour défendre la souveraineté nationale.

Force est de constater que le gouvernement d'union nationale asservit le pays aux forces

étrangères, tantôt européennes et américaines, tantôt qataries et saoudiennes. Cette manifestation n'a pas été uniquement l'occasion pour tous les Tunisiens d'exprimer leur refus de la politique gouvernementale, elle a été aussi l'occasion pour les partisans du RCD de revenir sur le devant de la scène politique en brandissant le label bourguibiste.

“ Ni Etats-Unis ni Qatar, le peuple tunisien est libre ! ”

Trois jours après la manifestation, le samedi 24 mars, à Monastir, la ville natale de Bourguiba qui se proclamait père de la nation tunisienne, Béji Caïd Essebsi, l'ancien Premier ministre provisoire, a organisé un meeting réunissant plus de cinquante partis tunisiens, quelque cinq cent vingt-cinq associations et des milliers de participants. Mot d'ordre du meeting : « L'appel de la nation ». Bien entendu, pour le gouvernement islamiste, la souveraineté nationale et la défense de la nation, dans la bouche des bourguibistes, est un blasphème.

Durant vingt-trois ans, Ben Ali a fait du chantage de la menace islamiste sa devise de survie. Depuis son départ, les islamistes tentent de faire de la menace destourienne (le parti du Des-

tour converti en RCD avec Ben Ali) leur monnaie d'échange. La bipolarisation de la scène politique tunisienne entre les islamistes et les destouriens est un grand danger qui guette la révolution et la nation tunisiennes. Que les uns se prétendent laïques ou que les autres veulent instaurer la charia, ils sont, les uns et les autres, parfaitement d'accord pour se plier aux exigences de l'Union européenne. Quelles que soient leurs divergences, ils s'accordent pour appliquer les accords d'association, ils exécutent les diktats de la Banque mondiale, appliquent les exigences du FMI et se bornent à payer la dette.

La défense de la nation tunisienne ne se fera pas par un retour à la case bourguibiste. La révolution a mis à l'ordre du jour, dès le début, la question de la souveraineté nationale. Atteindre les objectifs de la révolution ne peut nullement se faire par les débats identitaires et confessionnels qu'on inflige à la population.

L'effervescence de la situation sociale dans l'immense majorité de la population, au bassin minier, à Sidi Bouzid et ailleurs, ne tardera pas à mettre au second plan ce débat.

Et c'est ainsi que les Tunisiens répondront à l'appel de la nation pour instaurer la souveraineté nationale. ■



Un prix spécial "lecteurs d'I.O" : 10 euros.

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

ÉTATS-UNIS

Vague d'indignation après le meurtre d'un jeune Noir par un vigile blanc

Le meurtre d'un jeune Noir américain abattu en Floride suscite une vague d'indignation aux États-Unis. Le 26 février, alors qu'il rentrait chez lui après avoir acheté des sucreries, Trayvon Martin, 17 ans, a été abattu par un vigile blanc. L'affaire secoue la Floride, où des manifestations ont lieu quotidiennement pour dénoncer un nouvel exemple de crime raciste, et le mouvement se propage à d'autres villes du pays, dont New York. Une manifestation était prévue le 22 mars à Sanford. Plus d'un million de signatures ont été réunies sur le site change.org pour demander l'inculpation de l'assassin de Trayvon Martin, George Zimmerman. Ce dernier « a reconnu avoir tiré, pourtant il n'est pas en prison. Les membres de la communauté noire sont inquiets », a indiqué dans un communiqué la principale organisation de défense des droits civiques des Noirs américains, la NAACP.

GRANDE-BRETAGNE

Six mois de détention pour un enfant de douze ans à la suite des émeutes d'août dernier

Inculpé à la suite des émeutes d'août 2011 en Angleterre, un enfant de douze ans — onze ans à l'époque — vient d'être condamné à six mois de prison. En réaction contre le meurtre d'un jeune homme lors d'une opération de police dans le nord de Londres, la Grande-Bretagne avait connu pendant plusieurs jours ses plus grandes émeutes depuis trente ans. Celles-ci avaient rapidement gagné plusieurs autres villes. Le bilan en avait été de cinq morts et l'on comptabilisait 4 130 arrestations et 2 577 inculpations.

CHIFFRE

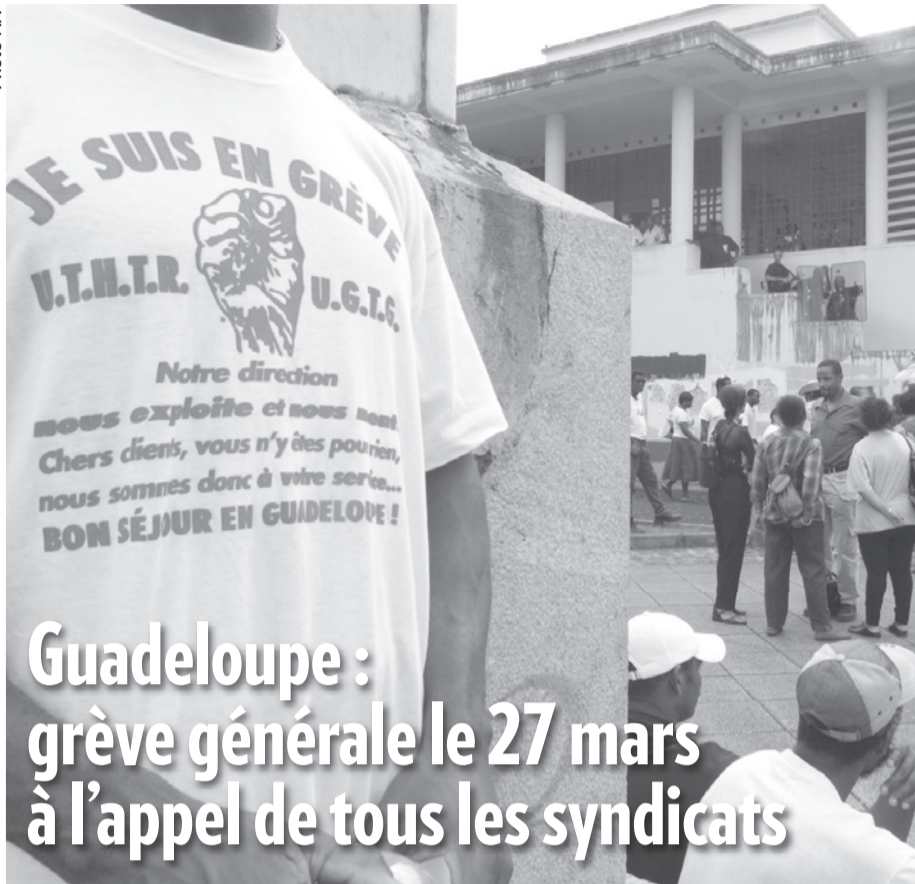
6 milliards
C'est, en dollars (soit 4,5 milliards d'euros), selon l'Office fédéral russe de la lutte contre la drogue, accusé parfois d'être lui-même impliqué dans ce trafic, le montant du marché de l'héroïne en Russie, drogue venant essentiellement d'Afghanistan.

GRANDE-BRETAGNE (suite)

Faites donc payer les pauvres, ils sont les plus nombreux !

Le gouvernement britannique a présenté le 22 mars son troisième budget d'austérité consécutif, caractérisé par la poursuite des coupes dans les dépenses publiques et sociales, une hausse des impôts et des taxes frappant la population laborieuse et... une baisse du taux d'imposition des plus hauts revenus au moment où le reste du pays est appelé à faire des sacrifices. Le ministre britannique des Finances, George Osborne, a réaffirmé son « engagement inébranlable » à s'attaquer à la dette.

Photo AFP



Guadeloupe : grève générale le 27 mars à l'appel de tous les syndicats

Pointe-à-Pitre, novembre 2002 : les militants de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) manifestent devant le Palais de justice.

L'ensemble des organisations syndicales de Guadeloupe appelait à la grève le 27 mars. Le syndicat de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration (UTHTR-UGTG) explique les raisons qui l'ont fait se joindre à cet appel, trois ans après la grande grève générale de 2009, rappelant que le patronat de l'île et les représentants de l'Etat français ont tout simplement renié la signature qu'ils avaient apposée à l'accord Bino du 26 février 2009 concluant quarante-quatre jours de grève générale. Non content de ce parjure, « les patrons hôteliers refusent d'entamer les négociations annuelles obligatoires de branche, note l'UTHTR-UGTG. Au nom de la crise et de la mondialisation, ils veulent appliquer la convention collective nationale (France) des cafés-hôtels-restaurants qui constituerait un vrai recul social pour les travailleurs de Guadeloupe. » L'UTHTR-UGTG rappelle également que « 100 millions d'euros de défiscalisation et

de subventions publiques ont été injectés entre 2002 et 2006. La loi-programme de 2003 a permis aux patrons hôteliers de bénéficier d'exonérations de cotisations patronales dans la limite d'une rémunération égale à, respectivement, 1,5 à 1,3 du Smic, et a autorisé par ailleurs la défiscalisation à hauteur de 70 % sur quinze ans. La circulaire du 30 janvier 2012 octroie de nouvelles exonérations de charges sociales et patronales aux patrons dans la limite de 1 500 euros par an, en sus de ce que prévoyait la circulaire n° 2011-92 du 7 mars 2011 conditionnant l'octroi de ces exonérations à l'obligation de négocier les salaires en 2009, 2010 et 2011. Car depuis 2007, les patrons scélérats de l'hôtellerie refusent toutes négociations au niveau de la branche ; certains comme ceux de Pierre et Vacances, du Club Med, de Fort Royal n'appliquent pas la convention collective des hôtels de Guadeloupe, encore moins l'accord Bino du 26 février 2009. »

Les revendications de la grève

- l'ouverture des négociations annuelles obligatoires dans la branche hôtellerie ;
- la mise à jour de la convention collective et son extension ;
- l'application de l'accord Jacques Bino dans toutes ses dispositions ;
- l'augmentation générale des salaires dans l'hôtellerie de 3 % ;
- le maintien de nos acquis de lutte dans les casinos, jeux et le refus de toute forme de modulation du temps de travail ;
- l'application des articles 82 à 86 du protocole du 4 mars 2009 relatifs à l'emploi des jeunes et à la formation professionnelle ;
- l'application des articles 144 à 150 du protocole du 4 mars 2009 relatif au financement d'un projet hôtelier sur le site de l'hôtel Kalenda et la priorité d'emploi pour tous les anciens salariés ;
- l'arrêt de toutes les sanctions et poursuites à l'encontre des militants syndicalistes ;
- le respect des libertés et des droits syndicaux dans les McDonald's ;
- la résolution de tous les conflits en cours.

“Syndicalistes, pas criminels”

Charly Lendo, militant de l'UGTG



Photo correspondant

Secrétaire général de l'Union des travailleurs de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration (UTHTR-UGTG), Charly Lendo est l'un des nombreux dirigeants de l'UGTG traînés en justice pour des faits relevant de leur activité syndicale (lire également en page 14). Il est notamment accusé d'avoir été présent en 2009 sur un barrage routier près duquel un jeune homme s'est tué en moto. Il est accusé également d'avoir « bousculé et agressé verbalement » le directeur de l'hôtel Fort Royal, à Deshaies, lors d'une grève le 18 mai dernier. On lui reproche aussi d'avoir refusé de se soumettre à un prélèvement ADN afin d'être répertorié dans les fichiers de la police nationale.

AFGHANISTAN

Tortures systématiques dans les prisons

La police et les services de renseignement afghans (NDS) torturent leurs détenus de manière habituelle dans les prisons, dénonce la Commission indépendante afghane pour les droits de l'homme (AIHRC). Un rapport de l'ONU publié en octobre dernier avait déjà dénoncé des « tortures systématiques » de prisonniers dans cinq centres de détention afghans, ajoutant que 46 % des détenus interviewés qui avaient séjourné dans les geôles du NDS « avaient subi des techniques d'interrogatoire » s'apparentant à la torture. L'AIHRC s'inquiète par ailleurs de « la politique américaine quant aux transferts de détenus ». D'après le rapport, dans au moins trois cas, des militaires américains n'appartenant pas à la force internationale de l'Otan (Isaf) ont transféré des prisonniers afghans vers le centre du NDS de Kandahar. Ces prisonniers ont ensuite tous été torturés.

GRÈCE

Marins en grève

Aucune liaison, lundi 19 mars, entre le principal port grec du Pirée et les îles du pays, en raison d'une grève de quarante-huit heures à l'appel du syndicat des marins (PNO) contre les mesures de rigueur touchant leur secteur. Ayant observé des dizaines de grèves depuis 2010, au début de la crise financière marquée par l'adoption de premières mesures de rigueur dictées par les créanciers du pays, l'Union européenne et le FMI, le PNO souligne qu'il s'oppose « au nivellement de leurs droits acquis par le gouvernement de coalition (droite et socialistes) ». Le syndicat réclame la signature « immédiate des conventions collectives » du secteur et la poursuite du financement de la caisse des marins sur budget public. Sous pression de la troïka des bailleurs de fonds de la Grèce (Union européenne, FMI et Banque centrale européenne), cette caisse de retraite déficitaire serait considérablement affaiblie dans le cadre de la restructuration en cours, destinée in fine à abaisser le déficit et la dette du pays.

QUÉBEC



Marée humaine contre la hausse des droits de scolarité

« Crions plus fort pour que personne ne nous ignore », scandait le 22 mars une marée d'étudiants québécois opposés à la forte hausse des droits de scolarité lors d'une des plus grandes manifestations du mouvement étudiant au Canada. « On veut étudier, on ne veut pas s'endetter », scandaient des dizaines de milliers d'étudiants. Les droits de scolarité au Québec avoisinent 2 200 dollars, plus des « frais afférents » par année, imposés par les universités. Et c'est la facture la moins chère dans les provinces canadiennes : l'Ontario arrive en tête (6 640 dollars). Le gouvernement du Premier ministre, Jean Charest, compte imposer dès cet automne une augmentation de 325 dollars par an pendant cinq années consécutives, ce qui augmenterait la note annuelle de 1 625 dollars d'ici à 2017.

PALESTINE

Des dizaines de sources d'eau accaparées par des colons israéliens en Cisjordanie

Les colons israéliens accaparent des dizaines de sources d'eau en Cisjordanie au détriment de la population palestinienne, constate le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (Ocha). L'Ocha indique avoir recensé en 2011 cinquante-six sources à proximité de colonies israéliennes, dont l'accès était interdit aux Palestiniens pour trente d'entre elles, dans la plupart des cas « par des actes d'intimidation, des menaces et des violences perpétrés par les colons israéliens ». « La perte d'accès aux sources et aux terres adjacentes a réduit à néant le revenu des agriculteurs concernés, qui soit renoncent à cultiver la terre, soit subissent une réduction de la productivité de leurs récoltes », indique le rapport de l'Ocha, qui précise que les sources demeurent leur principal moyen d'irrigation.